

**LES PARTENAIRES du PÔLE ESPOIRS
FEMININ VOLLEY BALL**



➤ **Ligue Régionale du Grand-Est de Volley-Ball**



➤ **Fédération Française de Volley-Ball**



➤ **CREPS DE NANCY**



1 avenue Foch
BP 30020
54271 – ESSEY LES NANCY CEDEX
☎ 03-83-18-10-20

➤ **Conseil Régional Grand-Est**



➤ **Direction Régionale et
Départementale Jeunesse, Sports et
Cohésion Sociale**



Etablissements scolaires supports :

- Lycée A. Varoquaux – TOMBLAINE
- Collège J. Moulin – TOMBLAINE
- Lycée M. Marvingt – TOMBLAINE

Entraîneur - Coordinateur :

Jérémy FUNDÉRÉ
Cadre Technique de la Ligue Régionale
du Grand-Est de Volleyball

- BE 2^{ème} Degré Volley Ball
- Entraîneur Professionnel
- Master « Entraînement du sportif de Haut Niveau »

CURSUS SCOLAIRE

Les établissements scolaires, qui accueillent les joueuses du Pôle Espoirs de Nancy, sont tous situés à 7 mn à pied du Creps.

RÈGLEMENT SCOLAIRE

Le Pôle Espoirs a pour objectif d'offrir à des jeunes les conditions optimales favorisant à la fois la réussite scolaire et l'épanouissement sportif.

Chaque élève est sous l'autorité et la responsabilité du proviseur de l'établissement fréquenté et doit se conformer au règlement intérieur correspondant.

La seule différence avec une classe équivalente de lycée ou de collège consiste en l'aménagement de l'emploi du temps permettant de libérer les élèves pour les entraînements. Des études obligatoires sont organisées par niveau de classe, des cours de soutien peuvent être mis en place pour permettre aux élèves de combler leurs lacunes.

L'HÉBERGEMENT

Les sportives seront toutes hébergées au CREPS.

Norbert BRIGE, responsable du DSHN - Département du Sport de Haut Niveau - est responsable du suivi scolaire et de la vie dans l'internat en liaison avec Jérémie FUNDÉRÉ entraîneur et coordinateur de la structure sportive.

Le règlement interne du CREPS est donné en début d'année scolaire à chaque sportive.

SUIVI MÉDICAL

Le suivi régulier est assuré par le Docteur LAURENT au CREPS et les soins par l'ensemble de l'équipe médicale (infirmière, diététicienne, psychologues, kinésithérapeutes, podologue...)

Deux visites annuelles plus approfondies sont effectuées par le Docteur LAURENT.

FORMATION SPORTIVE

L'entraînement sportif a lieu du lundi au vendredi et représente un volume horaire de 14 à 16 heures, selon le niveau de la classe.

Créneaux d'entraînements :

- lundi, mardi, jeudi : 17h à 19h15
- mardi, jeudi 10h à 12h
- vendredi : 8h à 10h
- mercredi : 13h30 16h30

RÈGLEMENT SPORTIF

Les joueuses entrant au Pôle doivent être licenciées à la Fédération Française de Volley-ball au jour de la rentrée et pendant toute leur formation.

L'assurance de la licence F.F.V.B. de la joueuse couvre celle-ci durant sa pratique au Pôle Espoirs.

Un règlement pour tous les pôles est donné chaque année par la Direction Technique Nationale et un exemplaire est remis à chaque joueuse et à sa famille afin qu'il soit respecté.